

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 167

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 2

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« celles-ci »,

les mots :

« ces personnes morales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.